



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Par arrêté préfectoral n° 41-2024-03-05-00002 du 5 mars 2024, une consultation du public concernant la demande d'enregistrement formulée par la Communauté de Communes du ROMORANTINAIS et du MONESTOIS pour exploiter une déchetterie sur la commune de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, sera ouverte en mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, au titre du code de l'environnement.

Le dossier sera déposé en mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet :

**du mardi 26 mars au vendredi 26 avril 2024 inclus.**

Les intéressés pourront y consigner directement leurs observations ou les adresser par courrier au Préfet de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement, B.P. 40299 - 41006 BLOIS CEDEX.

Ils pourront également les communiquer par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « consultation Communauté de Communes du ROMORANTINAIS et du MONESTOIS ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'enregistrement assorti de prescriptions.